

**DECLARATION CE DE CONFORMITE**  
**CE DECLARATION OF CONFORMITY**

« Equipements de travail neufs ou considéré comme neufs »  
et mis pour la première fois sur le marché après le 19 décembre 2009.

« *New working equipments or considered as new* »  
*and placed on the market for the first time after the 19<sup>th</sup> of December 2009.*

**Le Fabricant / The Manufacturer :**

**AdC – Accessoires de Construction S.A.S.**  
32 rue Maurice Berteaux  
95500 LE THILLAY  
FRANCE  
Tel : +33 1 39 33 18 60  
Fax : +33 1 39 88 14 42  
Email : [adc@adc-sas.com](mailto:adc@adc-sas.com)  
Web : [www.adc-sas.com](http://www.adc-sas.com)

- déclare que les accessoires de levage neufs désignés ci-après :  
*declares that the new lifting devices specify bellow:*

**ANNEAUX DE LEVAGE / LIFTING EYES**

Charge Maximale d'Utilisation <i>Safe Working Load</i>	Référence <i>Reference</i>
<b>1.3T à 32T</b>	<b>AN013 à AN320</b>

satisfont à l'ensemble des dispositions réglementaires définies par la Directive « Machines »  
n° 2006/42 et son annexe I transposée par décret n°2008-1156 du 7 novembre 2008.

*are in conformity with the EC Machinery guideline nb 2006/42 and the appendix I transposed  
by the order in council nb 2008-1156 on the 7<sup>th</sup> of November 2008.*

- déclare que le dossier technique de fabrication relatif à ces équipements a été constitué par  
Accessoires de Construction SAS.  
*declares that the manufacturing technical file related to those equipments was made by  
Accessoires de Construction SAS.*

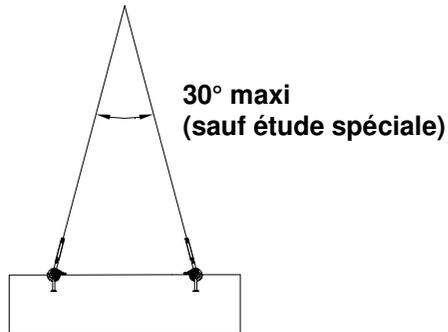
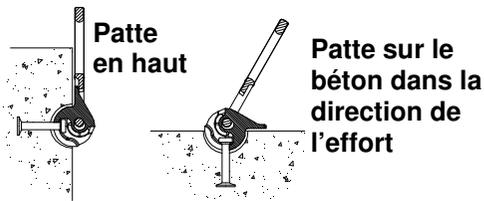
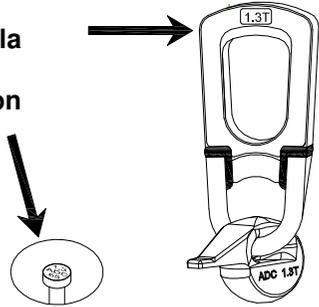
Fait à LE THILLAY, le 18/01/2021



Damien LEFEBVRE  
Directeur Technique / *Technical Manager*

**A FAIRE**

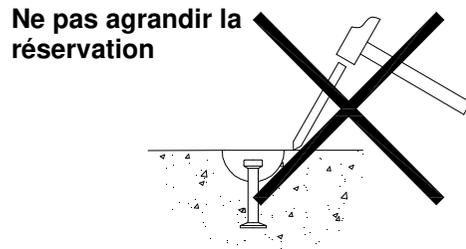
Contrôler la charge d'utilisation



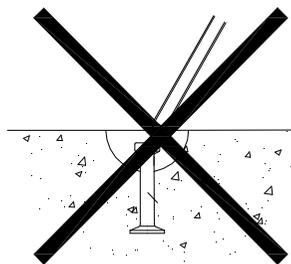
Contrôler périodiquement les anneaux de levage.

**A NE PAS FAIRE**

Ne pas engendrer de surcharge dynamique lors du transport des éléments préfabriqués.



Ne souder ni l'ancre ni l'anneau



**LE FABRICANT :**

AdC – Accessoires de Construction S.A.S.  
32 rue Maurice Berteaux  
95500 LE THILLAY  
Tel : +33 1 39 33 18 60  
Fax : +33 1 39 88 14 42  
Email : [adc@adc-sas.com](mailto:adc@adc-sas.com)  
Web : [www.adc-sas.com](http://www.adc-sas.com)

**AVANT UTILISATION**

**A faire**

- S'assurer que la charge d'utilisation indiquée sur l'anneau est la même que celle inscrite sur la tête d'ancre.
- S'assurer que la longueur des élingues est au moins égale à deux fois la distance entre les ancrages, afin d'obtenir un angle de sommet d'élingue de 30°. Un angle supérieur peut être autorisé, à condition que celui-ci ait été pris en compte dans le dimensionnement des ancrages. L'utilisation d'un palonnier est toujours préférable.
- S'assurer que la résistance du béton est au moins égale à celle prévue dans le dimensionnement des ancrages. Un béton à 10 MPa est le strict minimum.
- S'assurer que la patte de l'anneau est appuyée sur le béton.
- Positionner la patte de l'anneau dans la direction de l'effort. Au relevage, la patte doit être dirigée vers le haut.

**A ne pas faire**

- Ne jamais casser le béton autour de l'ancre afin d'agrandir la réservation. L'anneau de levage doit être mis en place sans autre opération.
- Ne jamais souder l'ancre ou l'anneau pour quelque raison que ce soit.

**EN UTILISATION**

- Le transport des éléments préfabriqués par des engins de chantier, entraîne l'apparition de surcharges dynamiques qu'il faut prendre en compte dans le dimensionnement des ancrages. Les entreprises de pose doivent donc manutentionner ces pièces avec précaution.
- Une attention particulière est requise au moment du décoffrage. En effet, l'effort d'adhérence entraîne des surcharges supplémentaires.

**MAINTENANCE**

- Quelle que soit leur fréquence d'utilisation, les anneaux doivent être contrôlés une fois par an par une personne compétente. Ils ne doivent avoir subi aucune déformation permanente.
- Aucune réparation n'est possible.

**GENERALITES**

- Ne jamais utiliser le système de levage dans un autre but que celui pour lequel il a été créé.
- S'assurer que le personnel utilisant le système a bien pris connaissance des conditions d'utilisation.
- Toutes les consignes générales de sécurité concernant le levage doivent être respectées.

